

Volume 4, numéro 2, 13 octobre 2005

## Conseil des commissaires du 12 octobre

Madame Louise Paquette, présidente du Syndicat du personnel professionnel du Cœur-du-Québec (SPPCQ), s'est adressée aux commissaires pour les informer sur les enjeux de la négociation et les retombées pour le personnel professionnel. Madame Sylvie Théberge, présidente du Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges (SEVF-CSQ), a interpellé les commissaires sur le contenu des articles publiés dernièrement par un quotidien montréalais.

**Le président du Conseil des commissaires, monsieur Yvon Lemire a apporté un éclairage sur la gestion des frais de déplacement pour les commissaires afin de mettre en contexte l'information parue récemment dans un quotidien montréalais.**

*Le commissaire est un élu qui représente les citoyens d'une circonscription. Il est appelé à se concerter avec les différents acteurs du milieu comme tout politicien doit le faire dans une perspective d'écoute à la communauté, d'implication dans le milieu et de participation au développement local et régional. C'est donc au regard de ce cadre que les commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy participent à différentes activités dans la collectivité. À titre d'exemple, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy possède un service d'aide aux entreprises qui génère annuellement*

*entre deux et trois millions de dollars d'activités et qui amène une profitabilité de 300 000 \$ annuellement. Plusieurs activités de représentation peuvent en découler, à titre d'exemple : le gala des Radisson, la Soirée des Chamberland, une participation aux activités des chambres de commerce et d'industrie, etc. Ces profits sont réinvestis en services aux établissements.*

*Les commissaires d'école sont soumis à la même politique de frais de déplacement que pour le personnel syndiqué et le personnel d'encadrement. Le personnel et les commissaires appelés à se déplacer dans le cadre de leur fonction peuvent réclamer les frais inhérents conformément à la politique de frais de séjour et de déplacement.*

*Il est important de savoir que dans l'attribution des paramètres de financement de la Commission scolaire, nous recevons annuellement des montants pour défrayer ce type de dépenses. La Commission scolaire se voit attribuer un indice au regard des facteurs géographiques et une enveloppe budgétaire correspondante.*

*Les commissaires administrent un budget annuel de 160 millions de dollars auquel sont rattachés 21 000 élèves, 2 500 employés permanents, 70 bâtiments. Ils sont appelés à siéger au Conseil des commissaires, au Comité exécutif, au Comité plénier, à différents comités de travail, bref, cela représente une cinquantaine de rencontres par année pour une compensation financière nette de 3 500 \$ annuellement.*

*Quand on veut faire croire dans un journal qu'il est exagéré de rembourser les frais de déplacement des commissaires, à partir d'informations non questionnées, non investiguées, vous pouvez juger de la qualité et de la pertinence de cette information prise totalement hors contexte.*

*Yvon Lemire, président*

## **Modification à la constitution du Conseil d'établissement de l'école Saint-Gabriel-Archange**

À la demande du Conseil d'établissement de l'école Saint-Gabriel-Archange, le Conseil des commissaires a accepté de réduire le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement à quatre membres de chaque groupe.

## **Demande de servitude Ville de Louiseville**

Le Conseil des commissaires a accordé une servitude à la Ville de Louiseville l'autorisant à utiliser une partie du terrain de l'école secondaire l'Escale pour l'implantation d'une structure et d'un aménagement paysager à l'entrée du secteur domiciliaire La Seigneurie du Moulin Tourville.

## **Appui à la SADC Centre-de-la-Mauricie**

Le Conseil des commissaires a donné son appui à une demande de subvention de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Centre-de-la-Mauricie dans le cadre du programme « Initiative en matière de compétence en milieu de travail ». Le projet vise à offrir des services de formation en ligne aux entreprises de la Mauricie.

## **Acte d'établissement pour le Point Tournant**

Le développement du projet de centre d'apprentis a nécessité qu'une nouvelle école soit établie par la Commission scolaire. Ainsi, par une résolution, le Conseil des commissaires a établi que des services d'enseignement secondaire soient dispensés au Point Tournant dans la bâtisse occupée auparavant par l'école de musique Jacques-Hétu sur la rue Saint-Alphonse (secteur Cap-de-la-Madeleine) ainsi qu'à la bâtisse Maurice-Poulin (secteur Saint-Michel des Forges).

## **Ouverture d'un poste de conseiller ou conseillère en gestion du personnel et formation d'un comité de sélection**

Pour combler un poste vacant au service des ressources humaines, les commissaires ont adopté une résolution pour rendre officielle l'ouverture de ce poste et nommer les membres du comité de sélection.

## **Entente avec la Ville de Trois-Rivières Vente pour non-paiement d'impôt foncier**

Le Conseil des commissaires a autorisé la signature d'une entente avec la Ville de Trois-Rivières qui a pour objet de prévoir la perte ou le gain qui pourrait être issu de la vente d'un immeuble acquis lors d'une vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier. Des frais importants sont associés à la vente de tels immeubles et par cette entente, la Ville de Trois-Rivières propose à la Commission scolaire un partage des coûts en demandant un montant forfaitaire de 50 \$ par dossier traité.

## Institution d'un régime d'emprunts

Les commissaires ont aussi adopté une résolution établissant un régime d'emprunts conformément à la somme de 40 274 000 \$ autorisée par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

## Décisions relatives au transport scolaire

Monsieur Christian Daigneault, commissaire et président du Comité consultatif de transport présente les dossiers étudiés par ce comité.

### Retraits de contrats :

Pour l'année en cours, deux véhicules n'ont pas été nécessaires pour l'organisation du transport scolaire et ont été retirés des circuits. En conséquence, le Conseil des commissaires a adopté une résolution pour mettre fin définitivement à deux contrats de transport exclusif.

### Modification au contrat 2003-2008 des véhicules de type berline :

Pour tenir compte de la réalité du transport du midi par berline, un montant forfaitaire de 10 \$ par jour a été accordé aux conducteurs et conductrices de berline qui effectuent du transport à l'heure du midi. Cette modification au contrat signé en 2003 a été entérinée par les commissaires.

### Transport adapté effectué par les parents :

Exceptionnellement, le service du Transport autorise des parents à effectuer du transport adapté pour leur propre enfant. Les commissaires ont accepté que le montant de 0,50 \$ par kilomètre soit augmenté à 0,60 \$ et indexé annuellement selon l'IPC.

## Rapport d'activités 2004-2005 des Transports collectifs de la MRC de Maskinongé

Monsieur Dany Poulin, commissaire, a présenté le rapport d'activités 2004-2005 des Transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

## Comité exécutif du 28 septembre

À sa réunion régulière du 28 septembre, le Comité exécutif a adopté plusieurs résolutions relatives à l'engagement d'enseignants, de membres du personnel de soutien et de professionnels.

Le Comité exécutif a autorisé un contrat de surveillance du réseau informatique à la firme Alézia Technologies Inc. Il a aussi donné son aval à un bail de location de locaux du 39, rue Bellerive du secteur Cap-de-la-Madeleine.

Le contrat d'approvisionnement en huile à chauffage a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Pétrole de la Mauricie (Pétro-Canada) pour l'année 2005-2006.

Le Comité exécutif a accordé une contribution financière aux organismes suivants :

- ▶ 100 \$ au Centre régional de prévention de la criminalité Mauricie/Centre-du-Québec;
- ▶ 250 \$ à la Coopérative de solidarité radio communautaire de la MRC de Maskinongé;
- ▶ 250 \$ pour le Salon national d'histoire et de patrimoine.

L'info-Conseil est préparé par Hélène Corneau, directrice générale adjointe